



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE  
MISE EN PLACE D'UNE NACELLE  
SUR LE DOMAINE PUBLIC BD PASTEUR**

Arrêté de Police N° 64/2020 (ST) du 21 septembre 2020

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société Hecfeuille de mettre en  
place **une nacelle échafaudage sur le domaine public face au N° 314  
du Boulevard Pasteur à Guesnain** dans le but d'effectuer des travaux  
de réfection de toiture  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité des usagers.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** La société Hecfeuille est autorisée à installer une nacelle échafaudage sur le domaine public (trottoir) de manière provisoire devant le N°314 du Boulevard Pasteur 59287 à Guesnain à compter **du mardi 22 septembre 2020 et pour une durée de 02 jours.**
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.
- ARTICLE 3** Afin d'assurer la sécurité des usagers, une déviation pour piétons devra être mise en place sur le trottoir d'en face.
- ARTICLE 4** La société Hecfeuille veillera à laisser les lieux en parfait état de propreté après son départ.
- ARTICLE 5** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 6** La société Hecfeuille se chargera de la mise en place de la signalisation et du balisage réglementaire.
- ARTICLE 7** La société Hecfeuille domiciliée 95 rue Victor Hugo 59287 Guesnain Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 21 septembre 2020  
Le Maire,  
Maryline Lucas

